

Victoire des opposants au pont Beaulieu

SIERRE Le Tribunal fédéral a admis le recours. La reconstruction de l'ouvrage et la création des aménagements routiers qui en découlent doivent ainsi faire l'objet de deux procédures distinctes.

PAR FLORENT.BAGNOUD@LENOUVELLISTE.CH

La justice a tranché: la reconstruction du pont Beaulieu de Sierre et la création des aménagements routiers qui en découlent doivent faire l'objet de deux procédures distinctes. Dans un arrêt notifié le 1er septembre, le Tribunal fédéral admet ainsi le recours déposé par des riverains en septembre 2017 contre la décision de l'Office fédéral des transports de considérer l'ensemble du projet comme une seule unité de matière. Pour les juges de Mon Repos, c'est donc la forme de la procédure qui pose problème. L'affaire retourne au Tribunal administratif fédéral (TAF).

Rien n'interdit la construction du pont

Cette décision apparaît comme une victoire pour les 28 opposants au projet, tous représentés par Me Philippe Pont, à Sierre. «Depuis le début de la procédure il y a quatre ans, il nous paraît évident que la rampe supposée relier le pont Beaulieu à la gare CFF, ainsi que le rond-point prévu au nord de ce même pont, n'ont aucun lien avec la reconstruction de l'ouvrage ferroviaire.»



Le pont Beaulieu avait été démolé en 2018 pour permettre le passage des trains à deux étages. BITTEL/A

L'avocat précise que ses clients ne se sont à aucun moment prononcés contre le pont Beaulieu en lui-même. L'arrêt du Tribunal fédéral n'interdit d'ailleurs pas la réalisation de cet ouvrage, qui avait été démolé en 2018 afin de permettre le passage des trains à deux étages. «Les oppositions ont uniquement porté sur la forme de la procédure. Elles sont motivées par le fait que cette rampe d'accès supprimera de nombreuses places de parking pour les riverains, tout en entraînant une augmentation du trafic automobile et donc des nuisances», ajoute Me Philippe Pont.

Un projet à reprendre depuis le début

Dans un communiqué publié hier après-midi, la ville de Sierre dit prendre acte de cette décision «qui ne remet pas en

cause le fond du projet». Elle rappelle que celui-ci avait été analysé puis approuvé par les services cantonaux, les offices fédéraux concernés et le TAF. Aujourd'hui, la municipalité et les CFF doivent analyser la décision du Tribunal fédéral afin de déterminer la juste procédure à suivre pour la suite du projet. «Nous devons potentiellement reprendre le projet lié à la rampe et au rond-point depuis le début, le questionner, y apporter des modifications techniques et le remettre à l'enquête», regrette le président de la ville de Sierre, Pierre Berthod. De quoi repousser un peu plus loin le délai de reconstruction de ces différents aménagements routiers. On le rappelle, la rampe prévue depuis le pont Beaulieu doit permettre un accès à la gare CFF depuis l'ouest, et ainsi alléger le trafic sur l'ave-

nue Général-Guisan. «Tout notre concept de mobilité, prévu depuis 2015 dans le cadre du projet «Sierre se transforme», est conditionné par les aménagements routiers attendants au pont Beaulieu. Il faudra encaisser cette décision du Tribunal fédéral, et prendre notre mal en patience pour une période non déterminée à ce jour», prévient le chef de l'exécutif.

Les CFF n'avancent pas de calendrier

De leur côté, les CFF n'avancent pour l'heure aucune date quant au démarrage du chantier de reconstruction du pont Beaulieu. L'entreprise ferroviaire explique vouloir se laisser le temps «d'analyser en détail toutes les considérations contenues dans l'arrêt du Tribunal fédéral», selon son porte-parole Frédéric Revaz.

Le Concours suisse des brass bands annulé



Champion suisse en titre, le Valais Brass Band ne pourra pas remettre sa couronne en jeu cette année. BAUDIN/A

MUSIQUE

Les instabilités en matière de politique sanitaire ont poussé les organisateurs à annuler la compétition.

Le Concours suisse des brass bands succombe à son tour au coronavirus. L'Association suisse de brass band (ASBB) a fait savoir hier en fin de journée que l'édition 2020 de la compétition était annulée. «Organiser un concours national de brass bands en garantissant le traçage de contacts sous sa forme actuelle et en séparant les flux de personnes pendant la manifestation semblait très difficile à mettre en place. De telles contraintes ne correspondent en plus aucunement à l'esprit de rencontre et d'échange de cet événement important de la scène des brass bands en Suisse.»

Trop d'incertitudes

L'ASBB explique avoir examiné tous les scénarios pos-

sibles avant d'arriver à cette «issue regrettable». L'instabilité de la situation en matière de politique sanitaire et les risques très élevés d'organisation qui en découlent rendent impossible une planification sereine de l'événement, et feraient courir un risque financier considérable pour l'association et les participants. «Malgré la mise en œuvre de toutes les mesures de précaution et de protection, le risque d'infection pendant la compétition serait resté bien réel.»

Une solution de substitution à l'étude

Ces derniers temps, plusieurs bruits avaient circulé quant à la mise sur pied d'un concours à huis clos, retransmis via un streaming en direct depuis le complexe de l'Auditorium Stravinski. Il n'en sera rien. Toutefois, l'ASBB indique élaborer une solution de substitution. «L'objectif consiste à offrir à tous les ensembles une occasion de se produire en novembre. La proposition leur sera soumise prochainement.» **FBA**

PUBLICITÉ



Yves Nidegger

Conseil national UDC, GE

« Comme père de cinq enfants, je trouve qu'il est acceptable pour un père de prendre deux semaines de vacances après une naissance. Ce congé ne doit cependant pas être payé par une augmentation des ponctions sur tous les salaires. »

Coûteux congé **NON**
de paternité
ponctions-salaires-non.ch

sgv@usam

L'Agglo Valais central devient une association

MOBILITÉ D'Ardon à Salquenen, les 19 communes qui constituent le projet ont uni leur destin. De quoi bénéficier d'une reconnaissance formelle du canton.

D'Ardon à Salquenen, les 19 communes qui constituent l'Agglo Valais central ont uni mardi leur destin au sein d'une association. C'est une nouvelle étape pour ce projet, dont les objectifs sont l'amélioration de la qualité des infrastructures en matière de transports publics, de mobilité douce, de réseau routier, d'urbanisation et de paysage. «La mise sur pied de cette association de commu-

nes nous permet de disposer d'une structure juridique plus à même d'être un interlocuteur de poids face, notamment, aux autorités cantonales et fédérales», indique sa présidente Evelyne Crettex Reber.

343 mesures pour 182 millions de francs

En mai dernier, le Conseil fédéral a signé avec le canton du Valais et l'Agglo Valais central l'ac-

cord sur les prestations pour la troisième génération de projets. Avec à la clé une enveloppe fédérale de 32 millions de francs pour la réalisation de mesures infrastructurelles liées à la mobilité. Un montant qui s'ajoute aux quelque 29 millions de francs perçus de Berne dans le cadre des projets de deuxième génération. Au total, 343 mesures devraient être réalisées d'ici à 2027, pour

un coût total de 182 millions. «La part restante de ce montant est financée par le canton et les communes», explique Arnaud Buchard, coordinateur de l'Agglo Valais central. Parmi les projets en cours, il cite «la requalification de la traversée de différentes localités via la route cantonale T9, à Ardon, Vétroz, Conthey, Uvrier et Saint-Léonard, ainsi que la réalisation d'une passerelle au-dessus de l'A9 entre le parking de Tourbillon et l'hôpital de Sion.» La traversée des villages de Savièse et Vex est également sur la table.

31 délégués auront un œil sur les finances

Comme précisé lors de cette assemblée constitutive, les communes garderont en tout temps le contrôle de l'association. Concrètement, celle-

ci se composera d'une assemblée des délégués de 31 membres nommés pour une période de quatre ans. Ils auront pour mission d'approuver les comptes et budgets de cette entité, mais aussi de valider les différents trains de mesures proposés par l'agglomération. «Leur tâche sera également de fixer la contribution annuelle des communes membres. Aujourd'hui, celle-ci se chiffre à 3 francs par habitant», explique le président de Sierre, Pierre Berthod. Sur le plan exécutif, l'association se composera d'un comité de direction comprenant sept présidents de commune, «avec une volonté d'avoir une juste représentation de toutes les régions géographiques de l'agglomération», précise Philippe Varone, président de Sion. **FBA**